CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par une convocation en date du 28 septembre 2016, le Conseil Municipal est invité à se réunir le mardi 4 octobre 2016 à 20 h 30 pour délibérer des questions suivantes :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 août 2016,
- Décision modificative n° 2 budget 2016,
- Droit de préemption,
- Modification des conditions de location de la salle des fêtes,
- Programme du 11 novembre 2016,
- Autorisation de signature du contrat d'acquisition de logiciels et des prestations de services SEGILOG,
- Prévision travaux 2017,
- Etude de devis,
- Autorisation de signature de la convention de location du logement communal,
- Divers.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le quatre octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERVIN Bernard, Maire.
Présents : M. SERVIN Bernard, M. CHOUPART Alain, M. GOUSSU Jacky, M. Philippe AUFFRAY, M. D'HUIT Mickaël, Mme Isabelle ROBERT, M. MARIE Michel, Mme VASSARD Chantal, M. Hervé BORDIER, Mme Marie-France DE AVEIRO.
Absent excusé : M. Stéphane OBERDIEDER (pouvoir à Isabelle ROBERT),
Secrétaire de séance : M. Philippe AUFFRAY
Date de convocation : 28 septembre 2016
Nombres de membres : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 août 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. Décision modificative n° 2 budget 2016,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative au budget 2016 en vue des travaux d'aménagement de la mare et du parking attenant, de la façon suivante :

Article 615231 : - 12 000 euros	Article 2128 : + 12 000 euros
Chapitre 021 : + 12 000 euros	Chapitre 023 : + 12 000 euros

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'effectuer cette décision modificative.

2. Droit de préemption

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que trois droits de préemption sont arrivé en Mairie et qu'il convient donc d'indiquer si la commune préempte sur ces biens ou non.
Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) concernent :

- un immeuble situé à Corancez (Eure-et-Loir), 14 rue du Clos, cadastré section ZM, numéro 123, pour une contenance de 00 ha 08 a 25 ca,
- un immeuble situé à Corancez (Eure-et-Loir), 11 rue de la Mairie, cadastré section A, numéro 694, pour une contenance de 00 ha 07 a 77 ca,
- un immeuble situé à Corancez (Eure-et-Loir), 6 rue du Vaziot, cadastré section ZK, numéro 0034, pour une contenance de 00 ha 07 a 19 ca.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas exercer son droit de préemption sur ces biens.

3. Modification des conditions de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les soucis rencontrés dernièrement lors de la location de la salle Jean Martin. Les membres du Conseil Municipal échangent sur les modifications à apporter au règlement intérieur et aux conditions financières afin d'éviter, autant que faire se peut, que les mêmes problèmes se reproduisent.

En conséquence, le Conseil Municipal, après étude et délibération, et à l'unanimité :

- **Décide** d'adapter le règlement pour l'utilisation de la salle polyvalente,

- **Décide** de modifier les modalités financières de location :
  - la caution demandée sera désormais composée de deux chèques bancaires, le premier de 800 euros pour couvrir les éventuelles dégradations, le second de 200 euros pour couvrir les éventuels frais de ménage si celui-ci n'est pas effectué correctement.
  - le paiement de la location s'effectuera désormais en deux temps : versement d'un acompte de 50 % la réservation, versement du solde au plus tard à la remise des clés.

4. Programme du 11 novembre 2016

Monsieur le Maire indique que la cérémonie du 11 novembre se déroulera de la façon suivante :

11 h 30 : rassemblement à la mairie
11 h 45 : dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts

À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente. Les prix du concours communal des maisons fleuries seront remis à cette occasion.

5. Autorisation de signature du contrat d'acquisition de logiciels et des prestations de services SEGILOG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services signé avec la société SEGILOG expire le 31 octobre 2016.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne son accord** pour le renouvellement de ce contrat pour une durée de trois ans à compter du 1er novembre 2016 pour un montant annuel de 1 854 € HT pour la prestation « Cession du droit d'utilisation » et 206 € HT annuel pour la prestation « Maintenance, formation »,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat et toute pièce nécessaire à son règlement.

6. Prévision travaux 2017

Monsieur Servin présente aux membres du Conseil Municipal l'état actuel des projets de travaux :
- aménagement de deux carrefours : rue de la République/rue Saint Laurent/rue du Polissoir d'une part et rue Saint Laurent/rue de la Maire/rue de la Baguetterie d'autre part. Il est prévu que les travaux débutent en février 2017 ;
- construction d'une rampe d'accès à la porte d'entrée de l'école,
- réfection de la voie impasse du Grand Puits,
- mise aux normes de l'abri bus situé rue de la République,
- remplacement des volets abimés de la mairie, de l'école et du logement communal,

7. Etude de devis relatifs aux travaux de mise aux normes pour l'accessibilité des bâtiments communaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différents travaux à entreprendre afin que les bâtiments communaux soient conformes aux normes d'accessibilité. L'assemblée convient de fixer comme priorité l'accessibilité de la salle des fêtes et de l'école.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les deux devis de l'entreprise GLIN, pour la mise en conformité des sanitaires de l'école et de la salle des fêtes, qui s'élèvent respectivement à 743,16 euros HT et 924,53 euros HT soit un montant total TTC de 2 001,23 €,
- **Décide** de passer commande pour des panneaux signalétiques et un caillebotis auprès de l'entreprise HandiNorme pour un montant total de 373 € HT soit 447,60 € TTC,
- **Accepte** le devis de l'entreprise DILESEIGRES, pour la mise en conformité de l'éclairage de l'école et de la salle des fêtes pour un montant total de 2 328,60 € HT soit 2 794,32 € TTC,
- **Accepte** le devis de l'entreprise de menuiserie AURELIEN, pour la mise en conformité des menuiseries de l'école et de la salle des fêtes, pour un montant total de 707,95 € HT soit 849,54 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces dossiers.

8. Autorisation de signature de la convention de location du logement communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la locataire a quitté le logement communal et qu'une nouvelle locataire arrivera prochainement. Il explique que la modèle de convention a été légèrement étoffée.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à relouer le logement et à signer tous les documents afférents à la location.

Quelques petits travaux sont à prévoir avant l'arrivée de la nouvelle locataire : remise en état de la VMC, réparation de la gouttière,…

9. Divers

- Les élus ont été alertés par des administrés que certains automobilistes empruntent le chemin des Courtilles à vitesse excessive. Les solutions à ce problème sont complexes à mettre en œuvre.
- Le Conseil Municipal décide de participer à l'opération « Ballade thermographique » organisée par Chartres Métropole.
- J. Goussu propose de se renseigner pour la mise en place d'une sauvegarde journalière, automatique et sécurisée des données contenues dans l'ordinateur de la mairie.
- Philippe Auffray et Jacky Goussu déplorent que les travaux de nettoyage des réseaux d'assainissement provoquent actuellement des refoulements jusque dans les habitations.
- Philippe Auffray informe que ses travaux sur la mise en route du site internet de la commune sont achevés et que le site pourra très prochainement être opérationnel.
- Hervé Bordier souhaiterait que Chartres Métropole fournisse, comme pour d'autres communes de l'agglo, des sacs poubelles.

La séance est levée à 23 h.

POUR EXTRAIT
En mairie, le 11 octobre 2016
Le Maire
Bernard SERVIN

MAIRIE DE CORANCEZ (Eure-et-Loir)